

Questions orales

avant le 30 avril une déclaration à base de chiffres estimatifs, ainsi que sa formule T2011 également à base de chiffres estimatifs.

* * *

L'AGRICULTURE

LES IMPORTATIONS DE BESTIAUX ENGRAISSÉS AU DIÉTHYLSTILBESTROL—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que, pour protéger la santé des consommateurs canadiens, le ministère fédéral de l'Agriculture a, depuis le 1^{er} janvier dernier, interdit aux producteurs de viande de bœuf l'usage du D.E.S. ou diéthylstilbestrol comme stimulant de croissance pour leurs animaux de boucherie, le ministre peut-il dire s'il sait qu'actuellement nous importons des États-Unis du bœuf et de la viande de bœuf traité au D.E.S.? Dans l'affirmative, que se propose-t-il de faire pour améliorer la situation?

● (1540)

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il est établi qu'aux États-Unis le bœuf contient du DES. Nous savons que les éleveurs Canadiens utilisent encore le DES et que le bœuf engraisé au Canada en contient donc. Je pourrais faire remarquer que les importations de bétail au Canada cette année jusqu'à présent ne représentent que le tiers de celles de l'an dernier.

M. l'Orateur: A l'ordre. Beaucoup de députés désirent poser des questions supplémentaires sur différents sujets. La présidence autorise d'abord le député de Richmond à poser une question supplémentaire, ensuite le député de York-Simcoe pourra poser une question supplémentaire à une question précédente et nous entendrons enfin le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

[Français]

M. Beaudoin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président. Étant donné la réponse de l'honorable ministre à l'effet que les producteurs canadiens utilisent toujours le D.E.S. et qu'effectivement son ministère a demandé que ce produit ne soit plus utilisé comme stimulant pour la croissance des animaux, l'honorable ministre peut-il dire ce qu'il entend faire pour que cela cesse?

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous avons collaboré étroitement avec les États-Unis et nous avons déjà autorisé les producteurs de bœuf au Canada à utiliser le produit Ralgro comme implant et celui-ci a le même effet sur le bétail. Nous espérons que les États-Unis annonceront sous peu ce qu'ils comptent faire à l'égard du DES et nous agirons dans le même sens. Je pourrais également faire remarquer que nos exportations de bétail aux États-Unis ont augmenté de 130 p. 100 par rapport à l'an dernier.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence donne la parole au député de York-Simcoe et ensuite au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.

[M. Stanbury.]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LE COÛT ESTIMATIF DU NOUVEAU PROGRAMME

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre une idée du coût des étapes provisoires et définitives du programme qu'il a annoncé aujourd'hui?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, en ce qui a trait au coût du programme des allocations familiales, j'ai déjà indiqué dans ma déclaration qu'il dépasserait 800 millions de dollars net, compte tenu des récupérations d'impôt que le gouvernement obtiendrait et de certaines réductions de paiements qui sont déjà faits sous d'autres formes.

Quant au coût du reste du programme, il est impossible de le fixer précisément à l'heure actuelle, du moins tant que nous n'en aurons pas discuté avec les provinces et que nous ne serons pas arrivés à déterminer, sinon des montants précis, du moins des niveaux de paiements qui permettraient d'établir un montant précis.

Le montant total dépendra du niveau qui sera convenu entre le gouvernement fédéral et les provinces.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA DEMANDE DE PERMIS D'EXPORTATION DE PÉTROLE DE L'INTERPROVINCIAL PIPELINE COMPANY—DEMANDE DE SUSPENS JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au premier ministre suppléant a trait à la demande que l'Interprovincial Pipeline Company a faite à l'Office national de l'énergie d'accroître sa capacité afin de pouvoir transporter du pétrole brut aux États-Unis. Étant donné qu'une capacité supplémentaire n'est pas nécessaire pour répondre aux besoins du Canada en 1973 ou en 1974 et que le but principal de la demande est l'expédition aux États-Unis d'environ 98,000 barils de plus par jour, je voudrais demander au ministre, au cas où l'Office national de l'énergie approuverait cette demande, si le gouvernement envisagerait de différer l'approbation du cabinet jusqu'à ce que l'on ait élaboré et mis en œuvre la politique énergétique nationale tant attendue?

M. l'Orateur: À l'ordre. Cette question me paraît hypothétique et je ne suis pas certain qu'une réponse soit nécessaire. Le député pourrait peut-être poser une question supplémentaire ou poser la même question sous une autre forme.

M. Douglas: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; ma question n'est pas hypothétique. Nous allons partir aujourd'hui et l'Office national de l'énergie peut très bien prendre sa décision avant la rentrée. Je demande si le gouvernement différera son approbation jusqu'à ce que la Chambre ait pu étudier la politique énergétique nationale?

M. l'Orateur: À l'ordre. La question supplémentaire du député ne paraît pas hypothétique comme la première. Le ministre pourrait peut-être y répondre.